



Municipalité de
Sainte-Clotilde-de-Horton

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION

est par la présente donné à tous les contribuables de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton que : Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2025, le règlement suivant : RÈGLEMENT 81-19 « Taxation pour l'exercice financier 2025 ». Ce règlement a reçu l'approbation suivante : Par le conseil : 14 janvier 2025.

Prenez avis que ce règlement est en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il est disponible pour consultation sur le site Internet de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton à l'adresse suivante :

<https://steclotildehorton.ca/reglements-municipauxet-politiques/>

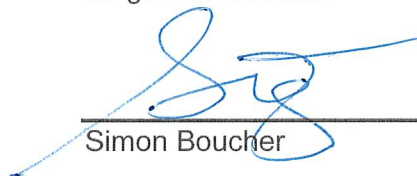
Donné et affiché à Sainte-Clotilde-de-Horton, ce 21^e jour du mois de janvier 2025.

Certificat de publication

Je soussigné, Simon Boucher, résidant au 2230 rang de la Rivière de l'Est, à Sainte-Clotilde-de-Horton, greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 21^e jour du mois de janvier 2025, entre 15 heures et 17 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 21^e jour du mois de janvier 2025

Le greffier-trésorier



Simon Boucher